

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

28

Nombre de votants :

28

Date de convocation :

9 février 2018

Date d'affichage :

22 février 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **15 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 9 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme DUBREUIL, M. GRENET (jusqu'à la question n° 4), Mme GRENET, M. LAMY (à partir de la question n° 2), Mmes MOLLON, MONTFORT, M. PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX (à partir de la question n° 2), MM. RESSOUCHE, ROUX, Mmes SCHOTTEY, VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint

absent à partir de la question n° 5

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

absente

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

absent à la question n° 1

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale

absente

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Catherine VILLER

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal

absent

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA pour la question n° 1

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Michèle GRENET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180215-DELIB180234-DE
Date de télétransmission : 20/02/2018
Date de réception préfecture : 20/02/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2018**

QUESTION N° 34

OBJET : Partenariat avec l'Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse (AARJ) : convention pour 2018

RAPPORTEUR : Michèle SCHOTTEY

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service de Riomois » qui s'est réunie le 31 janvier 2018 et la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 1^{er} février 2018.

Conformément à ses statuts l'AARJ a initié un projet visant à « concevoir et développer une politique de loisirs et d'animation éducative et culturelle et de proposer des activités en priorités au profit des jeunes et des familles habitant les communes de l'agglomération riomoise ».

Ce projet associatif trouve à s'intégrer à la politique publique développée par la Commune de Riom autour de l'animation de la vie locale par le lien culturel et social.

C'est pourquoi, il est proposé de renouveler la convention de partenariat de la Commune avec l'Association de l'Agglomération Riomoise pour la Jeunesse, pour l'année 2018.

Cette convention définit les objectifs et les actions, les conditions financières, la mise à disposition de locaux. Une subvention de fonctionnement, à hauteur de 100 000 € (établie en fonction du budget prévisionnel et des projets connus), sera versée à l'AARJ, pour 2018.

- Les actions de l'association soutenues au titre de la subvention proposée, sont :
- le pôle jeux comprenant la Ludothèque et le Café Jeux « La Vache carrée » situé sur le quartier de la Varenne. Ce pôle répond aux objectifs de la Commune de favoriser le lien social, le vivre ensemble et l'ouverture socio-culturelle de ses habitants ;
 - les actions en termes d'animation et de loisirs en direction des jeunes de 12 à 14 ans révolus, sur les vacances scolaires.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention de 100 000,00 € pour l'année 2018 selon les modalités exposées,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'AARJ telle que proposée.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 15 février 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL